

PLAN LANAUDOIS DE MOBILISATION

FORMULAIRE D'ADHÉSION 2017-2018



Nom de l'organisme : _____

Important

Pour adhérer au plan lanauois de mobilisation de la TROCL, l'organisme doit respecter ces éléments :

- obtenir une résolution du conseil d'administration de son organisme comme quoi l'organisme adhère au plan de mobilisation régionale;
- contribuer, si la situation de l'organisme le permet, au Fonds lanauois de mobilisation, selon l'échelle de contribution suggérée.

Résolution du conseil d'administration

Considérant la mise en place de la campagne *Engagez-vous pour le communautaire* qui vise à mobiliser l'ensemble des organismes communautaires autonomes québécois.

Considérant un **sous-financement** de 475 millions \$ pour le financement à la mission globale des organismes communautaires autonomes, que tous les organismes devraient avoir accès à une indexation annuelle, que la Politique de reconnaissance de l'action communautaire doit être impérativement appliquée par le Gouvernement du Québec et que la justice sociale est une valeur importante pour la société québécoise.

Considérant les travaux en cours et les gains obtenus par la mobilisation au niveau régional et national depuis octobre 2012.

Considérant le plan lanauois de mobilisation présenté lors de l'AGA 2017 de la TROCL, qui comprend l'organisation du transport en autobus pour une mobilisation nationale à Québec, la mise en place d'un fonds lanauois de mobilisation pour réaliser les actions prévues avec un objectif de contribution de 16 000 \$.

A) Il est proposé par _____, et appuyé par _____
que l'organisme adhère au plan lanauois de mobilisation 2017-2018 de la TROCL en date du
(date:) _____.

B) Notre organisme contribuera au fonds lanauois de mobilisation pour un montant de : _____ \$

Échelle de contributions financières minimales suggérées qui est déterminée en fonction du financement à la mission globale reçu par l'organisme :

25 000 \$ et moins/mission globale : 50 \$ en contribution	25 001 \$ et 40 000 \$/mission globale : 100 \$ en contribution
40 001 \$ et 75 000 \$/mission globale : 125 \$ en contribution	75 001 \$ et 125 000 \$/mission globale : 150 \$ en contribution
125 001 et 200 000 \$/mission globale : 175 \$ en contribution	200 001 \$ et plus/mission globale : 200 \$ en contribution

**Cette échelle est indicative et toute contribution additionnelle ne fera que renforcer notre rapport de force afin de réaliser des gains pour tous.*



Date limite pour adhérer au plan lanauois de mobilisation 2017-2018 : 31 octobre 2017

Faire parvenir votre formulaire et votre chèque (si tel est votre cas) par la poste

TROCL, a/s : Plan lanauois de mobilisation, 25 rue St-Louis, St-Esprit, Québec, J0K 2L0